

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 7 décembre 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Didier REAULT - Georges ROSSO - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Daniel GAGNON représenté par Nicolas ISNARD - Henri PONS représenté par Catherine PILA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Emmanuelle CHARAFE - Éric LE DISSES - Michel ROUX - Laurent SIMON - Frédéric VIGOUROUX.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

AGRI-009-14968/23/BM

■ Attribution de subventions à la Chambre d'agriculture de Vaucluse pour l'année 2024 - MGDIS n°5822 - n°5823 - n°5824 - n°5838 77014

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Compte tenu de la politique d'actions en matière de maintien, de développement et de promotion des activités agricoles et des productions qu'elle met en place sur son territoire, la Métropole Aix-Marseille-Provence entend établir des relations avec toute personne physique ou morale dont l'activité est considérée d'intérêt général dans ce domaine.

Aussi, la Métropole s'engage à dynamiser l'agriculture locale en soutenant l'action des acteurs du territoire dont les Chambres d'agriculture qui jouent un rôle majeur pour ce secteur d'activité.

Chaque année, la Chambre d'agriculture de Vaucluse sollicite l'aide financière de l'institution lui permettant d'élaborer des actions concrètes et durables répondant à de multiples objectifs : économiques, sociaux, techniques, environnementaux...

Ces actions sont réalisées au sein de la commune de Pertuis dont l'agriculture en déprise nécessite d'être soutenue. Elle constitue un fort potentiel pour contribuer à la souveraineté alimentaire et à l'économie du territoire métropolitain.

La Chambre d'agriculture de Vaucluse a été soutenue l'an dernier et souhaite poursuivre ses actions. Elle sollicite, en conséquence, l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2024, pour les dossiers suivants, sous les n° MGDIS : 5822, 5823, 5824 et 5838.

Action 1. Appui aux démarches d'identification de l'origine : soutien à la marque « Pomme de Terre de Pertuis » :

La Chambre d'agriculture de Vaucluse propose la mise en œuvre de moyens nécessaires à la réalisation d'une expérimentation de nouvelles variétés de pommes de terre auprès des producteurs de Pertuis. Objectif : recueillir des références sur des nouvelles variétés de pommes de terre de conservation. Cet essai portera sur 2 variétés testées pour leurs qualités agronomiques et gustatives.

Les producteurs identifiés disposent tous d'une certification agroenvironnementale : « Agriculture Biologique », « Haute Valeur Environnementale » ou « sans résidu de pesticides ». Ils s'emploient également à trouver des solutions opérantes pour lutter contre le taupin et la teigne.

Action 2. Programme d'aide au traitement des pollutions d'origine agricole : collecte des plastiques agricoles auprès des agriculteurs :

La Chambre d'agriculture de Vaucluse engage une action environnementale depuis 2005 qui vise à organiser la collecte auprès des agriculteurs de plastiques agricoles en vue de les destiner à un recyclage.

Elle assure l'évaluation du gisement de plastique à collecter par enquête auprès des agriculteurs, organise les collectes et informe les producteurs sur les modalités de réalisation de celles-ci.

Il est prévu, pour 2024, une collecte de 40 tonnes de plastiques agricoles usagés.

Action 3. Accompagnement de l'association des producteurs « En direct du Luberon » pour l'approvisionnement du distributeur automatique de produits fermiers à Pertuis :

La vente directe via des distributeurs automatiques de produits fermiers est un dispositif innovant, complémentaire des autres modalités existantes (point de ventes à la ferme, marchés de producteurs). Il vise une clientèle d'actifs cherchant à s'approvisionner facilement en produits fermiers 7 jours sur 7 et 24h/24.

Après une étude de faisabilité (conditions de réussite, dimensions du projet), un groupe d'agriculteurs s'est constitué en association « En direct du Luberon », avec l'appui de la Chambre d'agriculture afin d'être en mesure d'approvisionner un distributeur situé sur Pertuis (mis en place fin 2023 sur le parking du Crédit Agricole).

Le dispositif est constitué de 76 casiers sur 10m2. La Chambre d'agriculture loue ce distributeur et le met à disposition de l'association, contre une participation que l'association répercute sur ses cotisations.

L'objectif de l'association pour 2024 est d'atteindre le chiffre d'affaires prévisionnel de 114 000 euros / an en proposant une gamme large de produits locaux (maraîchage, fromages, viande, produits transformés...).

A cette fin, la Chambre d'agriculture propose la mise à disposition du distributeur et l'accompagnement de l'association pour permettre aux agriculteurs d'atteindre leurs objectifs. Elle communiquera également sur le projet auprès de la clientèle potentielle. En fin d'année, sera proposée une étude sur la répliquabilité de l'action sur un autre site du territoire métropolitain.

Action 4. Accompagnement de porteurs de projets sur l'espace test /pépinière d'exploitations agricoles de Pertuis en vue de favoriser leur installation sur le territoire de la Métropole :

Le développement de l'installation en agriculture est une des principales missions de la Chambre d'agriculture de Vaucluse. Elle assure la gestion et l'animation d'un « Point Accueil Installation » et un parcours de formation pour accompagner les candidats à l'installation. Elle a également mis en place un « Point Accueil Transmission ».

Le test d'activité (« couveuse agricole ») consiste pour des porteurs de projets en agriculture à tester leur activité dans un cadre juridique, matérialisé et sécurisé, sur un lieu donné et pour un temps défini, garantissant la réussite de leur installation en tant qu'exploitants agricoles. En 2024 : 5 porteurs de projets seront présents sur la couveuse de Pertuis.

Afin de permettre leur réussite sur l'espace test agricole de Pertuis et renforcer la dynamique d'installation en agriculture, la Chambre d'agriculture de Vaucluse s'appuie sur son réseau pour la recherche et la sélection de nouveaux candidats en test agricole et amène son expertise technique en matière d'accompagnement économique et réglementaire des porteurs de projet et des agriculteurs installés :

- Recrutement de porteurs de projets grâce au réseau installation-transmission.
- Accompagnement technique et économique des couvés.
- Gestion des relations entre les partenaires de la couveuse / fournisseurs et les « couvés ».
- Suivi des agriculteurs immatriculés à leur sortie de couveuse (pépinière d'entreprise et installation).

Le coût total prévisionnel des actions, objet de la présente convention est d'un montant de 120 903 euros, la participation de la Métropole est d'un montant de 84 853 euros, répartis comme suit :

N° MGDIS	Type d'action	Objet de l'action	BP action	Sub sollicitée	Sub proposée	Tx de financement en %
5822	Appui aux démarches d'identification de l'origine des produits locaux	Action 1. Soutien de la filière de production locale. Soutien à la marque « Pomme de Terre de Pertuis »	25 344 euros	11 778 euros	11 778 euros	46,47%
5823	Action en faveur de l'environnement. Aide au traitement des pollutions d'origine agricole	Action 2. Collecte et traitement des plastiques agricoles.	7 680 euros	3 072 euros	3 072 euros	40 %
5824	Soutien de la filière Distribution/ circuit-court	Actions 3. Accompagnement des producteurs pour l'approvisionnement du distributeur automatique de produits fermiers à Pertuis.	45 639 euros	36 211 euros	36 211 euros	79,34%
5838	Accompagnement & installation	Action 4. Accompagnement de porteurs de sur l'espace test /pépinière d'exploitations agricoles de Pertuis en vue de favoriser leur installation sur le territoire de la Métropole.	42 240 euros	33 792 euros	33 792 euros	80%
TOTAL						84 853 euros

Après instruction, il est proposé d'attribuer à la Chambre d'agriculture de Vaucluse, une subvention d'un montant de 84 853 euros pour l'exercice 2024.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n° FBPA-023-12563/22/CM du Conseil de la Métropole du 20 octobre 2022 approuvant le règlement budgétaire et financier modifié ;

Signé le 7 décembre 2023
Reçu au Contrôle de légalité le 8 décembre 2023

- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Métropole porte une politique de soutien à l'agriculture locale traduite dans le Projet Alimentaire Territorial.
- Que les actions réalisées par la Chambre d'Agriculture de Vaucluse s'inscrivent dans la politique métropolitaine agricole.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement global à la Chambre d'agriculture de Vaucluse d'un montant de 84 853 euros au titre de l'exercice 2024, réparti comme suit :

- Soutien à la marque « Pomme de Terre de Pertuis » : 11 778 euros.
- Collecte des plastiques agricoles auprès des agriculteurs : 3 072 euros.
- Approvisionnement du distributeur automatique de produits fermiers à Pertuis : 36 211 euros.
- Accompagnement de porteurs de projets sur l'espace test /pépinière agricoles de Pertuis : 33 792 euros.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs avec la Chambre d'agriculture de Vaucluse ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice 2024 pour 80% et de 20% pour l'exercice 2025 en section de fonctionnement : chapitre 65, nature 657382, fonction 6312. Sous-politique G710.

Ces crédits relèvent de la politique « Environnement, énergie, agriculture, patrimoine naturel », de la sous-politique « Agriculture, alimentation » et du programme « Agriculture » et seront exécutés par le service gestionnaire « 8AGRI ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Agriculture,
Viticulture et Ruralité,
Alimentation et Circuits Courts

Christian BURLE